

L'Afrique de l'Ouest à l'heure des acquisitions massives de terres

PAR Myriam Minville-Gallagher

Cet article présente, de manière succincte, les premières conclusions de la première phase de l'étude sur les acquisitions massives de terres en Afrique de l'Ouest et leurs conséquences sur la souveraineté alimentaire et les moyens d'existence des exploitations familiales. Il explore l'ampleur et la nature des acquisitions, les stratégies et modalités de cession, le rôle des acteurs (inter) nationaux et leurs motivations. Les premiers résultats laissent à penser que le phénomène handicape les activités agricoles des communautés à la base et provoque la hausse des inégalités et des conflits sociaux.

Cet article présente, de manière succincte, les premières conclusions de la première phase de l'étude sur les acquisitions massives de terres en Afrique de l'Ouest et leurs effets sur la souveraineté alimentaire et les moyens d'existence des exploitations familiales. Il ne reflète pas en tous points les positions de la COPAGEN¹. Il s'agit d'un point de vue extérieur, non impartial, ponctué d'anecdotes d'un court séjour de terrain effectué en

1 La Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN), fondée en 2004 par Inades-Formation International et ses partenaires, regroupe des organisations de la société civile de l'espace de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) – organisations paysannes, ONG, syndicats, associations de développement, mouvements des droits de la personne, associations de consommateurs, organisations de jeunes, de femmes, etc. – qui interviennent dans le domaine de la gestion durable et de la valorisation des ressources naturelles. En janvier 2004, ces organisations ont lancé une action pour la protection du patrimoine génétique africain, manifestant ainsi, leur prise de conscience, leur désir commun et leur détermination de s'associer aux communautés de base pour défendre leur capital, leur héritage génétique, et contribuer à la sécurité alimentaire en Afrique, à travers la promotion de l'agriculture familiale.

Côte-d'Ivoire en février 2013. La participation de l'auteure a été réalisée par l'intermédiaire d'un stage auprès du Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective (REDTAC)².

Le projet d'étude de la COPAGEN sur les conséquences de l'acquisition de terres en Afrique de l'Ouest sur la souveraineté alimentaire des populations locales a pour but d'éclairer plusieurs points, notamment la répartition localisée des terres et leur utilisation, la description des régimes fonciers, les différents modes d'accès à la terre, l'appropriation des terres, les acteurs en présence, leurs stratégies et leurs perceptions du phénomène. Dans un cadre plus large, l'étude s'attardera aussi aux systèmes de production locale, à l'organisation de la gestion des ressources naturelles, à la demande et à l'offre de la main-d'œuvre agricole, à la sécurité alimentaire ainsi qu'aux conflits fonciers latents ou potentiels en Afrique de l'Ouest. La recherche se veut donc transversale, participative et très large. Il s'agit d'un projet fort ambitieux, peut-être un peu trop, surtout compte tenu des défis que représente une telle coordination entre les différentes COPAGENS nationales et leurs partenaires canadiens. Le présent article présentera les premières conclusions de cette étude en rapport avec l'ampleur des acquisitions, les régimes fonciers, les stratégies et modalités de cession, les acteurs et les motivations qui les guident.

Méthodologie de l'étude

Comme l'étude couvre neuf pays, une coordination régionale a été mise en place pour superviser sa mise en œuvre, de sorte qu'il y ait une harmonie entre les approches adoptées dans chacun des pays. L'espace couvert par l'étude a été divisé en trois zones d'étude regroupant, chacune, trois pays; 1) Bénin, Côte-d'Ivoire et Togo, 2) Mali, Sénégal et Guinée Bissau, 3) Niger, Guinée et Burkina Faso. La recherche a été coordonnée dans chaque zone par un chercheur principal³. L'étude a été conçue dans une perspective

2 Je tiens à remercier chaleureusement la COPAGEN pour sa collaboration dans la rédaction de cet article et tout au long du projet de recherche, pour son accompagnement des stagiaires du REDTAC, leur accueil chaleureux, leur rigueur de travail, mais surtout la vigueur de ses convictions. Les membres de la COPAGEN ont été, et demeurent, des scientifiques, mais surtout des humains, inspirants pour la poursuite de mes travaux.

3 Les trois chercheurs principaux par régions sont respectivement René Seg-

participative et endogène. C'est d'ailleurs ce caractère qui donne toute son originalité à l'étude. Elle a ainsi impliqué toutes les COPAGEN nationales et plusieurs de leurs partenaires. Des concertations ont eu lieu avec des responsables des COPAGEN nationales, des représentants des organisations paysannes, des élus locaux et des membres des communautés locales qui ont compris le bien-fondé de l'étude. En effet, le processus d'appropriation a été déclenché avec l'organisation d'ateliers locaux de restitution des résultats obtenus au cours de l'étude. Ainsi, les populations locales auront la possibilité de contribuer à ces discussions qui les concernent au premier plan, et ce, sur la base de données fiables recueillies avec leur participation.

Ampleur et nature des acquisitions

Selon les inventaires réalisés dans neuf pays et la revue de la documentation, la situation se présente globalement comme suit :

Comptabilisation des hectares acquis ou en cours d'acquisition selon le pays touché ⁴

Pays	Total (Ha) selon revue doc. (2013)	Total selon enquêtes terrain (2012)	Notes sur les données de terrain
Bénin	240 000	85 000	Données partielles terrain
Burkina Faso	200 000	290 000	
Côte d'Ivoire	70 000	40 000	Données partielles terrain
Guinée	110 000	35 000	Deux régions naturelles seulement
Guinée Bissau	n/d	5 000	Quelques villages seulement
Mali	170 000	720 000	Zone office Niger seulement
Niger	n/d	210 000	

benou, Assétou Samaké et Mamadou Goïta.

4 La phase d'inventaire devrait être terminée en septembre 2013. Les chiffres ont été arrondis pour une meilleure compréhension.

Pays	Total (Ha) selon revue doc. (2013)	Total selon enquêtes terrain (2012)	Notes sur les données de terrain
Sénégal	100 000	845 000	
Togo	n/d	10 000	Pour 84 cas seulement
Total	890 000	2 240 000	

(Land matrix, juin 2013 pour le total selon la revue documentaire)

Comme il est possible de le constater dans ce tableau, il y a de grandes disparités entre les données de la revue de la documentation disponible et celles de la collecte de la première phase. Les enquêtes de terrain n'ont pas couvert de façon systématique les territoires concernés. Elles ont utilisé, de manière partielle, les registres des services domaniaux. Ces derniers n'ont que très rarement ouvert leurs portes aux enquêteurs, de sorte que la majorité des données proviennent des personnes interrogées qui connaissent les cas enregistrés, mais qui n'ont généralement pas accès aux chiffres précis des superficies acquises. Les collectes ont été effectuées sur la base d'un guide exhaustif, fournissant des informations sur les superficies acquises, les propriétaires, les acquéreurs, les modalités de cession, les motivations des acteurs et la perception qu'ils ont du phénomène, etc. Une base de données en cours de standardisation est conçue de manière à permettre la correction des données existantes et l'introduction de nouvelles données au fur et à mesure de la disponibilité d'informations fiables. Les modifications et les ajouts d'information peuvent être confiés aux cellules de veille. Les études de terrains ont été réalisées de manière indépendante dans les différents pays de l'étude, ainsi, beaucoup de disparités existaient dans la présentation des résultats. Si certains rapports de la première phase étaient d'ordre quantitatif, d'autres présentaient leurs résultats de manière qualitative en mettant de l'avant les contextes observés. Ainsi, les rapports demandaient un travail de standardisation certain. Le problème majeur était celui de la circonscription d'une définition. En effet, la COPAGEN a fait le choix de ne pas déterminer une définition dès le départ afin de se laisser une plus grande marge de manœuvre. Bien que cela a permis d'analyser le phénomène de manière plus large, et d'ajuster le tir plus facilement pour les prochaines phases d'étude, il semble que cela ait permis un certain éparpillement dans les premiers résultats. Par ailleurs, comme évoqué plus

haut, la standardisation actuellement en cours pourra certainement pallier ce problème méthodologique.

Nous pouvons donc prévoir, l'établissement d'une définition inclusive qui prendra en compte la diversité des cas à l'étude :

Nous considérons une acquisition massive de terres comme étant une transaction foncière (vente, location, don, etc.) réalisée dans la période allant de l'an 2000 à nos jours. Cette acquisition est réalisée par des acteurs internationaux ou nationaux (États, sociétés internationales et nationales, fonds d'investissements, individus, opérateurs économiques et politiques, etc.). L'acquisition est dite massive si elle est significative dans le contexte local. Les terres acquises doivent être utilisées à des fins agricoles, de culture agro-énergétique, d'exploitation minière, d'infrastructures touristiques ou de spéculation. On définit comme « significative » une acquisition massive en termes de superficie importante (taille d'une transaction ou superficie par agrégation), de territoires stratégiques ou d'une superficie disproportionnée comparativement à la taille moyenne des propriétés foncières dans une région donnée.

Ces éléments de définition mis de l'avant lors de l'atelier de la COPAGEN en février 2013 dernier, tentent d'inclure différents cas de figures retrouvés dans les neuf pays étudiés; les acquisitions massives par agrégation que l'on peut retrouver au Burkina Faso, les acquisitions massives du Mali, les acquisitions touristiques ou stratégiques de la Guinée-Bissau, etc. En effet, au fil des discussions, il devenait évident que les définitions existantes convenaient davantage aux grandes acquisitions réalisées par les investisseurs étrangers telles qu'elles apparaissent dans les bases de données actuelles⁵. Ce genre de définitions mettrait de côté un double phénomène, particulièrement mis en évidence par la collecte de terrains et la documentation récente dans d'autres régions du monde, qu'est celui de l'acquisition massive par les nationaux et de la spéculation foncière par les élites politiques, sociales ou économiques des pays concernés.

Régimes fonciers, stratégies et modalités de cession

Les terres acquises en Afrique de l'Ouest l'ont été sous les deux régimes fonciers qui se côtoient dans tous les pays concernés ; le régime coutumier caractérisé par des droits légitimes des communautés locales et le régime du droit dit

5 Base de données du Land Matrix ou accaparements répertoriés par GRAIN.

« moderne ». Les régimes fonciers, ainsi que leurs chevauchements, ont certainement des répercussions sur les modalités d'acquisition ou de cession de terres. D'ailleurs, ce point fut un élément très évocateur au fil des recherches. Si la documentation nous a permis de mettre de l'avant cette réalité juridique problématique pour les droits des communautés plus vulnérables, c'est lors d'un court séjour en Côte-d'Ivoire, en février 2013, que nous avons constaté que le problème allait au-delà de ce phénomène ; par l'instrumentalisation du droit par des fonctionnaires politiques auprès des communautés locales non instruites par exemple. Ce flou juridique créé au fil des années et ce, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, s'est accentué dans les années 1990. Il a ainsi permis aux investisseurs étrangers et nationaux d'acquérir des terres beaucoup plus facilement, et cette mainmise a été réalisée de plusieurs manières.

En effet, au cours des études exploratoires, nous avons pu constater qu'il existait un grand nombre de modalités de cessions. Il s'agit entre autres de prêts à durée non déterminée, de prêts à durée déterminée, de baux emphytéotiques, de dons, des ventes et achats et des legs.

Le don et l'héritage sont évidemment des questions qui furent traitées plus particulièrement compte tenu de leur caractère, à première vue, sensible. Les dons de terres sont relativement répandus en Afrique de l'Ouest. Dans la communauté de Djougou, au Bénin, plus de 50 % des cessions ont été réalisées sous forme de don. Sans étude de cas approfondie, il est difficile de comprendre la teneur de ces cessions et la relation de pouvoir dans la transaction. Toujours au Bénin, dans le cas de Nangatchouri, un acquéreur aurait demandé quatre hectares pour y installer un complexe industriel. Les propriétaires terriens lui auraient donc cédé les terres sans contrepartie. Cependant, l'acquéreur aurait établi un acte de donation de 200 hectares moyennant une enveloppe de trois millions de FCFA (environ 6 000 dollars canadiens) au chef de collectivité. Les autorités locales ayant été corrompues par ce même investisseur, les plaintes de la communauté n'auraient eu aucune suite (APIC-SNV 2010, 2).

De plus, selon les traditions dans la plupart des pays africains, la terre n'est pas une marchandise. Elle ne fait donc pas objet de transaction financière. L'accès à la terre est géré selon des règles coutumières. Ainsi,

il est aujourd'hui toujours difficile de parler du prix de la terre. Ce qui est mis en avant est la coutume. Dans plusieurs localités de la Guinée, le montant offert lors de la transaction d'une terre n'était pas mentionné. Cependant, dans la plupart des cas, la cérémonie traditionnelle de remise de colas sanctionne l'accès aux ressources foncières. Une dizaine de noix de colas peut ainsi être remise en échange d'une terre ou de sa location⁶ (Diawara 2000 et COPAGEN 2013).

Le cas de la Guinée-Bissau est plus particulièrement évocateur en termes de stratégies des acheteurs. La terre peut être offerte comme un don, ou être prêtée. Connaissant bien cette dynamique paysanne, les intéressés à l'acquisition massive de terres ont recours à des pratiques, jadis utilisées par les colons, auxquelles les communautés rurales restent très sensibles. Dans un premier temps, les futurs acquéreurs s'intègrent aux populations, font leurs réalités sociales et les problèmes locaux des villages, puis s'engagent parfois à les résoudre. Ils fournissent du tabac, de l'alcool et d'autres biens ayant une réelle valeur dans les communautés locales. Lorsqu'il s'agit d'une société islamisée, les acquéreurs offrent, surtout dans la période sacrée du Ramadan, du riz, du sucre, de l'huile alimentaire, et dans certains cas, ils donnent des tôles en zinc pour la toiture des mosquées ou des maisons. Ces pratiques coutumières forment aujourd'hui la principale stratégie de dépossession des terres au détriment des communautés en Guinée-Bissau (COPAGEN 2013).

Autre élément sujet à débat : le legs. La gestion des terres d'héritage peut conduire aux conflits familiaux ou à la perte de l'héritage communautaire. Une famille rencontrée à Ayamé, en Côte-d'Ivoire, illustre bien cette situation. La famille possédait plusieurs hectares de terres, mais elle a tout vendu à des particuliers à cause du manque de moyens financiers et de la mésentente au sein de la famille. Le chef de cette famille était le plus grand planteur de la région. Il avait épousé quatre femmes, et chacune avait des

⁶ Au plan socioculturel, les noix de cola sont un signe d'amitié et d'hospitalité. Elles sont offertes à l'étranger par son hôte pour renforcer leurs relations. À l'occasion des cérémonies de baptême, de mariage ainsi que lors des sacrifices rituels, des bénédictions sont dites autour de quelques noix de cola. De plus, quand deux personnes ou plus doivent sceller un pacte, elles croquent la cola en jurant de rester fidèles aux engagements pris (Diawara 2000, 11).

enfants. À la suite de son décès, c'est un exécuteur testamentaire qui s'est occupé des enfants. Un certain nombre d'entre eux l'ont poursuivi en justice et ont obtenu le droit de vendre leurs parts. Si la famille a indiqué avoir perdu ainsi une centaine d'hectares, les inventaires effectués ont cependant prouvé qu'il s'agit plutôt de près de 1 000 ha. de terres. Quant au Bénin, l'on dénote au Sud, une « dislocation du tissu social » causé par un morcellement trop poussé des terres par legs (APIC-SNV 2010, 34). Des jeunes, qui veulent démarrer une carrière agricole, ne peuvent plus avoir accès à une partie des terres qui leur était traditionnellement attribuée par le chef de la communauté, puisqu'elles ont été presque toutes vendues (Nonfodji 2011, 7). Ces cas démontrent leur pertinence dans la définition de l'acquisition des terres, mais soulignent aussi la complexité des cas et de la nécessité d'études approfondies de terrain pour une meilleure compréhension du phénomène.

Finalement, l'étude pourra pousser à d'autres débats. Car, au-delà des simples modalités de transaction, existent les différents dispositifs contractuels, que nous pouvons retrouver en Afrique de l'Ouest entre l'acquéreur et le propriétaire de la terre ; pensons notamment au « Planter-Partager » fréquemment utilisé en Côte-d'Ivoire. Ses retombées sont encore aujourd'hui mitigées, mais cette modalité contractuelle opère une expansion impressionnante depuis le début des années 2000. Le même type de rapport foncier a été instauré au Togo, avec le « dibi-ma-dibi » (Colin 2011).

Ainsi, si l'étude présente de nombreuses informations et questionnements quant aux cadres fonciers, stratégies et modalités diverses de cession, tout cela implique des acteurs diversifiés qui méritent d'être étudiés de manière plus approfondie afin de mettre en lumière leurs relations et complexité.

Acteurs

La documentation est abondante en ce qui concerne le rôle des acteurs internationaux dans les acquisitions des terres. Surtout lorsque l'on considère les grandes bases de données sur la question. Cependant, de plus en plus d'écrits indiquent une augmentation notable des acquisitions massives de terres par des citoyens des pays. Les premiers inventaires de l'étude qui ont été réalisés ont d'ailleurs confirmé cette tendance. Ainsi,

plutôt que d'établir une dichotomie étrangers-nationaux, nous avons réalisé une typologie selon les trois catégories suivantes : vendeurs-« octroyeurs », intermédiaires et acheteurs-acquéreurs. Les vendeurs-« octroyeurs » sont, à la fois, les autorités coutumières, les collectivités territoriales (conseils), ainsi que les personnes physiques propriétaires terriens. Les acquéreurs-acheteurs sont des personnes physiques, notamment les élites politiques, économiques, religieuses, sociales locales et nationales, les entreprises nationales et internationales, les États tiers ainsi que les organisations intergouvernementales. Quant aux intermédiaires, ces derniers peuvent à la fois comprendre des acteurs qui sont vendeurs-« octroyeurs » ou acheteurs-acquéreurs. Ils sont, en général, des facilitateurs, catalyseurs de la vente ; les personnes influentes (notamment les élites politiques, économiques, religieuses et sociales), les institutions de développement, la diaspora de certains pays ainsi que l'État.

D'ailleurs, cette phase exploratoire montre à suffisance que l'État est peu visible comme régulateur en faveur des populations, mais il est, dans beaucoup de cas, très présent dans les acquisitions comme facilitateur-intermédiaire des acquisitions de terres. Il serait intéressant d'approfondir davantage ce point dans la deuxième phase de l'étude et ainsi voir en quoi les politiques économiques et sociales de l'État peuvent venir influencer le phénomène.

Comme indiqué plus haut, les études des dernières années ont constaté l'ampleur des acquisitions réalisées par les citoyens des pays, sans que diminue l'ampleur de celles réalisées par les acteurs internationaux. Cette information apporte un nouveau regard sur la situation. Au Sénégal, par exemple, les acteurs nationaux urbains deviennent acquéreurs de terres non pas pour développer une exploitation agricole, mais pour investir ou spéculer. Les autorités sénégalaises ont mis en place des mesures pour inciter certaines classes de la société à acquérir des terres agricoles. Le Président Wade a ainsi élaboré, dans le cadre de la GOANA, en 2008, une circulaire qui invite chacune des communautés rurales du pays à mettre une superficie de 1 000 hectares à la disposition de ce programme. Il a été spécifié qu'il fallait prioritairement accorder la terre à ceux qui en avaient les moyens, ouvrant ainsi la voie à des attributions massives aux dignitaires politiques et religieux (Faye Benkhala 2011). Les hauts cadres de l'État ont

aussi été invités à investir dans le domaine foncier. Ainsi, la GOANA a suscité une forte ruée vers les terres agricoles. Des terres des communautés rurales ont été massivement attribuées à des personnes étrangères aux régions concernées (ministres et autres fonctionnaires de l'État) (Faye Benkhala 2011).

Ainsi, il serait intéressant d'étudier cette relation intersubjective entre le phénomène de l'acquisition des terres par des citoyens résidents et celle par des acteurs internationaux et de préciser leurs places respectives dans cette boucle transactionnelle. Le phénomène de l'acquisition des terres par des ressortissants nationaux est-il le résultat unique d'une augmentation de « l'investissement » étranger dans les terres ouest-africaines ? Ou est-il le résultat d'une transformation foncière couplée à une intégration économique plus poussée ?

Les motivations des acteurs

Parmi les motivations déclarées des acquéreurs-acheteurs on note, d'une façon générale, la recherche des terres à valeur marchande, la mise en œuvre de projets pour l'emploi des jeunes, ainsi que l'augmentation de la production et des revenus des ménages ruraux, c'est-à-dire, le développement du pays par la création de la richesse. Il faudra, dans une deuxième phase, que les cas choisis permettent une étude plus approfondie des motivations et des perceptions des acquéreurs desquels nous présumons trop souvent les intentions et méthodes.

Quant à ceux qui cèdent leurs terres, ils évoquent plusieurs raisons ; la précarité de leurs moyens d'existence, l'enclavement des zones de production qui dissuade de l'exploitation des terres, l'acquisition des infrastructures sociales de base dans lesquelles l'État devait investir et a omis de le faire, l'infertilité des terres, les pressions des élus locaux ou nationaux qui veulent acquérir les terres, le profit à tirer des investissements étrangers, la création d'emplois (surtout pour les jeunes) et finalement, la peur de perdre les terres (« si on ne les vend pas, l'État va les prendre »).

La question de l'État, sous-investissant dans le domaine de l'agriculture des petits producteurs, qui a été évoquée plus haut, est un élément fréquemment recensé. Elle demeure une question majeure sur le rôle de

l'État dans l'acquisition de terres en Afrique de l'Ouest, mais aussi, en aval, dans son investissement dans les intrants et les productions agraires familiales en général.

Les motivations nous ramènent aussi au débat sur la distinction des sexesopécificités dans le cadre de cette étude. Il est apparu crucial d'étudier les motivations, perceptions et conséquences de manière distincte, selon l'âge, le genre, etc. Le cas du Bénin est évocateur en ce sens. L'obtention de financement à court terme pour subventionner une nouvelle activité économique, ou des études, a été une motivation régulièrement recensée. Comme l'indique Nonfodji, au Bénin, l'une de ces activités économiques est l'achat de motos afin de travailler en taxi-moto (« Zemidjan »). Intéressant, il semble que les jeunes accélèrent le processus de la vente. Ils pousseraient les aînés à vendre leurs terres pour faire face au chômage en démarrant de nouvelles activités économiques comme celles-ci (Nonfodji 2011 et Angnstelm 2010, 9). Est-ce vraiment le cas partout? Des groupes de jeunes rencontrés à Ayenouhan, en Côte-d'Ivoire, nous prouveraient du contraire dans leurs constants efforts à empêcher la location à rabais des terres de leur village à une compagnie israélienne d'huile de palme. Le chef de la jeunesse a même refusé son enveloppe compensatoire pour la location de son terrain, la considérant trop modeste.

Conclusions

Cette phase exploratoire de la recherche a permis de mieux cerner le phénomène d'acquisition massive de terres à un niveau régional. La première phase de l'étude a permis de recueillir des données sur les acquisitions massives de terres dans les neuf pays couverts par la COPAGEN. Dans l'ensemble, l'étude a mis en lumière l'ampleur du phénomène d'acquisition massive de terres en Afrique de l'Ouest, les différentes catégories d'acteurs en jeu, leurs motivations, mais aussi leurs points de vue sur le phénomène. Il est apparu que certains acteurs comme les intermédiaires-démarcheurs et les acteurs politiquement et économiquement influents sont plus aguerris et plus aptes à « détourner » les transactions en leur faveur. Il sera certainement nécessaire d'approfondir l'analyse du rôle de ces acteurs.

Bien que plusieurs rencontres et entretiens nous aient démontré les effets mitigés des acquisitions de terres, il serait scientifiquement malhonnête

de citer, à ce stade-ci, les conséquences présumées du phénomène sur les moyens de subsistance des communautés locales. En effet, nous sommes en route vers une étude plus approfondie. Cependant, il y a une forte appréhension que le phénomène handicape les activités agricoles des communautés à la base et provoque la hausse des inégalités et des conflits sociaux. Cet exercice a permis de confirmer la nécessité d'une recherche consacrée à la région de l'Afrique de l'Ouest. Il est prévu que l'un des résultats de l'étude serait la mise en place des cellules de veille au sein des communautés de base. Ces cellules de veille amélioreront le contact avec les personnes touchées par le phénomène en vue de poursuivre la collecte des données et l'approfondissement des analyses. Une fois cette première étape franchie, trois pays seront choisis pour la poursuite des recherches.

Finalement, pendant que les institutions financières voient ces acquisitions massives de terres comme des investissements productifs dans l'agriculture, nous ne pouvons nous empêcher, tant au Nord qu'au Sud, de craindre leurs effets sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations concernées. Mais au-delà des résultats de cette deuxième phase, axée sur les conséquences des acquisitions de terres, cette recherche aura permis un réel travail collaboratif Sud-Nord, mais aussi, et surtout, avec les populations touchées par un cadre de recherche participatif et innovant.

Myriam Minville Gallagher est actuellement agente de recherche pour le REDTAC et le CÉTASE à l'Université de Montréal. Elle a effectué un stage dans le cadre du projet de recherche de la COPAGEN et finalise actuellement ses travaux de maîtrise sur la question des acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest. Ses champs d'intérêts sont les questions de souveraineté alimentaire, de développement et les processus de démocratisation en Afrique et au Moyen-Orient.

Références

ANGSTHELM et al. 2010, « *Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements massifs dans les terres agricoles au Bénin* ». Rapport pour la Synpa, CCFD – Terre solidaire et Coordination Sud – Solidarité Urgence développement.

APIC. SNV. 2010. "Rapport final de l'enquête foncière sur l'acquisition à grande échelle dans la commune de Djougou et l'analyse des activités des nouveaux acteurs dans l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, la sylviculture, etc. dans la dite commune"

Action pour le développement du peuple. Septembre.

COLIN, Jean-Philippe et François Ruf. 2011. « Une économie de plantation en devenir ». *Revue Tiers Monde*. N. 207, 2011/3.

COPAGEN Guinée. 2013. « Rapport exploratoire sur l'acquisition massive des terres en Afrique de l'Ouest - Guinée ».

COPAGEN Guinée-Bissau. 2013. « Rapport exploratoire sur l'acquisition massive des terres en Afrique de l'Ouest - Guinée-Bissau ». Février 2013.

DIAWARA, Djiramba. 2000. « Les données statistiques sur les produits forestiers non-ligneux en république de Guinée ». Programme de partenariat CE-FAO. Juillet 2000.

FAYE I.M., BENKHALA A., Touré O., SECK S.M., BA C.O. (2011). *Les acquisitions de terres à grande échelle au Sénégal : description d'un nouveau phénomène. Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), 45 pages.*

NONFODJI, Paulette. 2011. « China's Farmland Rush in Benin : Toward a Win-Win Economic Model of Cooperation? ». Présenté dans le cadre de International Conference on Global Land Grabbing. 6-8 Avril 2011, page 7.